

Un investissement de 300 000 \$ pour les arts et les lettres grâce à un nouveau partenariat entre le CALQ et la Ville de Laval

Laval, le 1^{er} juin 2015 – M. Stéphan La Roche, président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), M. Marc Demers, maire de Laval, Mme Hélène David, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, et Mme Francine Charbonneau, ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés, ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation, ministre responsable de la région de Laval et députée des Mille-Îles, ont dévoilé aujourd'hui le contenu d'une première entente triennale favorisant le développement artistique et littéraire de la région de Laval.

Selon les termes de cette entente, le CALQ et la Ville de Laval investiront ensemble un montant de 300 000 \$, chacun contribuant d'une somme de 150 000 \$ répartie sur trois ans (2015-2016 à 2017-2018), pour soutenir et renforcer la pratique et la diffusion artistique dans la région de Laval. Les artistes, les écrivains et les organismes artistiques professionnels lavallois pourront compter sur un soutien en provenance de ce fonds pour la réalisation de leurs projets.

"Cette entente est le symbole du renouveau culturel de Laval. Notre ville a longtemps souffert d'un manque de volonté politique en ce qui a trait à l'essor des arts, des lettres et de la culture en général. Nous affirmons maintenant que Laval veut devenir un acteur culturel de premier plan. Nous sommes la troisième ville du Québec et nous comptons bien occuper notre place dans l'univers des artistes et des créateurs", s'est réjoui le maire Demers.

"Cette entente jette les bases d'un partenariat prometteur pour le développement des arts et des lettres sur le territoire de Laval. Elle donnera un élan aux artistes, aux écrivains professionnels et aux organismes artistiques dans leurs parcours créateurs. Elle s'inscrit véritablement en droite ligne avec la volonté ministérielle de créer une culture de proximité de qualité", a déclaré la ministre David.

"Le développement des arts et des lettres dans toutes les régions du Québec est une priorité du CALQ. Ce partenariat avec Laval vient compléter le portrait des ententes territoriales conclues par le CALQ. Il était grand temps! Le CALQ est très fier de cette collaboration qui permet d'appuyer les artistes et les écrivains lavallois et ainsi de stimuler la vitalité culturelle de cette région", a mentionné le président-directeur général La Roche.

"Je suis très fier de la région de Laval dans cette volonté de vouloir créer une vitalité culturelle locale, de renforcer les sentiments d'identité et d'appartenance en plus d'accroître la participation des artistes et des organismes culturels au développement de la communauté lavalloise", a ajouté la ministre Charbonneau.

L'Entente de partenariat portant sur le soutien à la création artistique et à sa diffusion en lien avec la collectivité de Ville de Laval a pour objectifs, notamment :

- de stimuler les artistes et les écrivains de la relève en vue de faciliter leur intégration au contexte professionnel;
- de contribuer à l'essor et à la diffusion des artistes et des écrivains de toutes générations et origines;
- d'encourager l'intégration des technologies numériques à la pratique artistique et littéraire;
- d'encourager le développement et le rayonnement des organismes artistiques professionnels lavallois.

Cette entente se concrétise par la mise en oeuvre du *Programme pour les arts et les lettres de Laval 2015-2018*, qui comprend les deux volets suivants :

Volet 1 – Soutien aux projets des artistes et des écrivains professionnels. Les projets soumis devront comprendre des initiatives de partenariat en lien avec la communauté ou des intervenants de la région de Laval.

Volet 2 – Soutien aux projets des organismes artistiques et littéraires professionnels. Les projets soumis devront s'inscrire dans une démarche triennale.

La date limite d'inscription pour les volets 1 et 2 est le **5 octobre 2015**. Les détails concernant le

programme et les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site Web du CALQ à l'adresse suivante : www.calq.gouv.qc.ca/regions/13.htm; ainsi que sur le site Web de la Ville de Laval à l'adresse suivante : www.laval.ca/Pages/Fr/Culture/soutien-financier-en-arts-et-culture.aspx.

Des séances d'information auront lieu à la Maison des arts de Laval le 18 juin 2015 à 10 h et à 13 h 30. Les artistes peuvent s'y inscrire en écrivant au: bureaudesartsetdelaculture@ville.laval.qc.ca

- 30 -

Sources :

Philip Proulx
Attaché de presse
Cabinet de la ministre
de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française
Tél. : 418 380-2310

Christian O'Leary
Directeur des communications
et de la promotion des arts et des lettres
Conseil des arts et des lettres du Québec
Tél. : 514 864-2930 ou 1 800-608-3350
www.calq.gouv.qc.ca

Léa Nadeau
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Famille,
ministre responsable des Aînés, ministre
responsable de la Lutte contre l'intimidation
et ministre responsable de la région de Laval
Tél. : 418 643-2181

François Brochu
Directeur des relations publiques
Cabinet du maire de Ville de Laval
Tél. : 450 978-6888, poste 5160
f.brochu@ville.laval.qc.ca

Renseignements :

Alexandre S Provencher
Conseiller en communication
Ville de Laval
Tél. : 450 978-6888, poste 4395
a.provencher@ville.laval.qc.ca
www.ville.laval.ca

 Retour à la page d'accueil



Québec 

© Gouvernement du Québec, 2015